



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conditions de vie et de développement des enfants de l'aide sociale à l'enfance

Question écrite n° 15077

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les conditions de vie et de développement des enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les professionnels de santé alertent : manque de places en pouponnières, dans les services de pédiatrie générale, manque croissant de professionnels qualifiés conduisant à une saturation de celles et ceux déjà en poste. Les problématiques citées ne sont qu'une infime partie des problèmes que rencontrent les enfants de l'aide sociale, tant la face cachée de l'iceberg est immensément grande. La question de la santé est essentiellement une compétence de l'État. Cette compétence, bien que ce dernier n'en donne pas l'impression, passe par la santé de ces enfants. Aussi, les professionnels de pédopsychiatrie alertent sur une augmentation exponentiellement de la détresse psychologique ressentie par ces enfants. Le manque de moyens techniques, à cause d'un manque de places suffisantes pour accueillir dignement les enfants ; de moyens financiers, à cause d'une volonté de faire des économies sur la santé ; mais surtout de moyens humains, à cause d'une pénurie de soignants bien souvent eux-mêmes en détresse psychologique du fait des conditions de travail précitées, n'arrange pas la situation. Les manquements de l'État dans la protection de la santé physique et psychologique de ces enfants sont tels, que certains professionnels admettent avec désolation être obligés de recourir à la sédation comme « solution ». Les enfants de l'aide sociale sont en souffrance et l'État en est le premier responsable. Ils grandissent, sans s'épanouir, dans des structures inadaptées et dans des conditions d'isolement intolérables et dangereuses qui ont de graves conséquences pour leur santé. Enfin, celles et ceux qui parviennent à tenir bon malgré les difficultés sont obligés de faire face à une sortie brutale du système de l'ASE. Cela, notamment en raison d'un hospitalisme bien trop ancré chez ces enfants et que ce système défaillant mis en place par l'État ne fait qu'entretenir. Ainsi, elle lui demande si, d'une part, le Gouvernement compte prendre sa part de responsabilité dans la situation catastrophique qu'il a lui-même créée et, d'autre part, s'il compte enfin attribuer les moyens nécessaires pour pouvoir assurer à ces enfants, et à ceux après eux, l'avenir qu'ils méritent amplement.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15077

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 940

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)